

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 99

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Espace d'accompagnement en économie sociale" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Régionale en Economie Sociale (ARES)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Dans ce cadre, l'Association Régionale en Economie Sociale (ARES) propose l'action intitulée « **Espace accompagnement en économie sociale** » en direction d'environ 40 Bénéficiaires du RSA (BRSA), sur le territoire d'Aix / Gardanne.

Cette action permet aux BRSA de s'engager activement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle en posant les bases d'un processus de changement.

Elle est fondée sur l'écoute, le soutien psychologique de la personne et favorise la mise en place d'un parcours de formation d'insertion ou de recherche d'emploi.

L'action consiste en un accompagnement individuel renforcé qui s'adresse à un public fragilisé psychologiquement et dont les difficultés s'articulent autour d'une précarité manifeste :

- précarité matérielle (problèmes d'endettement et de logement) ;
- précarité de l'emploi (absence de qualification et d'expérience professionnelle) ;
- précarité au niveau de la santé (problèmes somatiques, fragilité de l'équilibre psychique, psychopathologies avérées, séquelles d'accidents..) ;
- précarité sociale (ruptures familiales, isolement social, repli sur soi...).

Le projet porté par l'ARES vise à :

- permettre et faciliter la libre parole du bénéficiaire ;
- favoriser la mise à jour du potentiel d'insertion de chaque personne ;
- aider la personne en lien avec le référent social à (re)trouver son envie et ses capacités à être avec les autres, à concevoir et envisager un projet de vie ;
- apprendre à supporter les contraintes et dépasser les situations difficiles ;
- repérer les problèmes de santé ;
- s'engager dans des démarches à travers le soutien, la résolution des problèmes de santé, de logement, d'isolement, de relations familiales, la mise en place d'un parcours de formation et/ou insertion et la recherche d'emploi.

Ce dispositif, fonctionnant sur le mode d'entrées et sorties permanentes, concerne 40 parcours sur 12 mois en moyenne.

Il se déroule sous forme d'entretiens individuels réguliers hebdomadaires avec la psychologue, et des temps collectifs sont organisés au cours de l'accompagnement en fonction d'une thématique commune concernant 4 à 5 personnes.

Les objectifs de ces ateliers permettent de :

- favoriser une dynamique de rencontre avec l'autre (recréer du lien) ;
- développer l'expression, les échanges et l'ouverture aux autres ;
- mieux connaître son environnement ;
- se familiariser avec les outils multimédia.

Le bilan intermédiaire de l'année en cours atteste que :

- 25 BRSA ont intégré l'action dont 68% ont une ancienneté de plus de 3 ans dans le dispositif RSA ;
- cette action d'accompagnement individuel, intervenant le cas échéant, à des moments différents du parcours d'insertion des personnes, touche à 36 % un public de 26 à 35 ans et à 50 % un public de 36 à 55 ans ;
- la question de l'isolement est présente : 84% des personnes vivent sans conjoint ou compagnon avec ou sans enfants ;
- les participants présentent à 56 % un bas niveau de qualification et 48 % n'ont jamais travaillé ;
- de nombreux éléments convergent vers un éloignement important du monde du travail avec une peur de se confronter à la réalité ;
- les problématiques relevées au cours des accompagnements relèvent majoritairement de difficultés familiales et carences affectives lourdes (la majorité des participants ont des difficultés psychologiques ou psychiatriques) ;
- 16 % des BRSA ont accédé à une activité professionnelle :
 - 1 CDD ;
 - 1 CDI ;
 - 3 chantiers d'insertions ;
 - 2 intérim ;
 - 3 personnes sont dans une démarche de création d'activité ;
 - 1 personne a intégré une formation qualifiante ;
 - 6 personnes ont intégré des dispositifs d'accompagnement à l'insertion.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **67.550,00 €** correspondant au renouvellement de l'action " **Espace d'accompagnement en économie sociale** ", selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes bénéficiaires du RSA socle	Montant 2016 Cofinancements	Dossier N° GSU Date CTD Projet
Association Régionale en Economie Sociale (A.R.E.S.) <u>Adresse</u> : 2 Place Romée de Villeneuve - Immeuble le Mansard – Entrée B2 13090 – Aix-en-Provence <u>Nom du Président</u> : Monsieur François Debelle	01/10/2016 au 30/09/2017	Pôle 6 (Aix Gardanne)	40 parcours	67.550,00 € Cofinancements : Autofinancement : 9.608,00 €	2016.6/61 INS-000567 05/06/2015 Renouvellement de la convention 2015.5/88 2015/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 77.158,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 66.108,00 €, soit 1.2 ETP d'intervenant psychologue, 0.1 ETP de coordination et 0.03 ETP de secrétariat.
- des frais de fonctionnement pour 11.050,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 67.550,00 €, soit 87 % du budget, pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 100 % du public accompagné.

L'action est cofinancée par des fonds propres de l'association pour 9.608,00 €

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Actions de Redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	67.550,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL